

Diverses modifications de la TVA

RSM BELGIUM VOUS INFORME

Dans le contexte de la crise actuelle du COVID, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures en matière de TVA afin de donner aux entreprises le répit nécessaire et de favoriser la liquidité. En voici un aperçu.

SUPPRESSION DÉFINITIVE DE L'AVANCE DE DÉCEMBRE

Après la suppression temporaire de l'avance de décembre l'année dernière, il a été décidé de la supprimer définitivement et, par conséquent, la case 91 disparaîtra de la déclaration.

ABAISSMENT DU SEUIL POUR LE REMBOURSEMENT DU CRÉDIT DE TVA

Si la déclaration périodique de TVA donne lieu à un crédit de TVA, ce montant est en principe reporté sur la période de déclaration suivante, sauf si un remboursement est explicitement demandé. Afin de soutenir la liquidité des entreprises, les montants minimums suivants s'appliqueront désormais pour le remboursement de ce crédit de TVA :

Déclaration	Antérieure	À partir du 1 avril 2021
4ème trimestre/ déclaration décembre	245 EUR	50 EUR
Toutes les autres déclarations trimestrielles/mensuelles sauf 4 ^{ème} trimestre/décembre	615 EUR/ 1.485 EUR	400 EUR
Autorisation remboursement TVA mensuel/ premiers 24 mois	245 EUR	50 EUR

RÉDUCTION TEMPORAIRE DES INTÉRÊTS DE RETARD ET DES AMENDES

L'intérêt de retard dû pour le paiement tardif de la TVA sera réduit à 4% au lieu de 9,6% pour les mois d'avril, mai et juin. La pénalité de retard de 15 % sera également réduite à 10 % pour la même période. Toutefois, si les dettes de TVA font l'objet d'une décision de justice ou sont inscrites dans un registre de collecte et de recouvrement, le taux d'intérêt sera porté de 7 à 8 %.

Si vous désirez plus d'information sur ce sujet ou une assistance en matière de TVA, vous pouvez contacter l'équipe Tax de RSM Belgium (intertax@rsmbelgium.be).

RSM Intertax

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis. La rédaction s'efforce de composer cette édition de la manière la plus précise possible. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que ces informations seront toujours exactes au moment où elles seront reçues ou qu'elles seront toujours exactes dans le futur.